

# **EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015**

**Présents** : Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Nina POUPELIN, Cécile TABEAU, Marie-Joëlle EMON, Josette BERARD, Charlène ARRIVE, Susan HANCOCK, Messieurs Eric BUINIER, Alain POTTIER, Henri BLOIS, Christopher HANCOCK, Bernard VICENTY, Anthony DUPUY

**Absents** : M.Claude SORLIN (pouvoir à Alain POTTIER)

*Séverine GILBERT a été nommée secrétaire de séance.*

## **1-Avenant à la convention « ACTES » pour la télétransmission des actes budgétaires**

Madame le Maire présente le programme ACTES permettant aux collectivités territoriales de dématérialiser l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité. En effet, le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 permet aux collectivités territoriales qui le choisissent, d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité. La durée de validité de cette dernière est d'une année et pourra être reconduite d'année en année. Madame le Maire propose de conclure avec Madame la Préfète de la Charente-Maritime un avenant à la convention permettant la télétransmission des actes budgétaires à compter du 01/01/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord.

## **2-Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du pays de Saintonge Romane**

Madame le Maire informe l'assemblée, que conformément aux articles L.121-4, L.121-5, L.122-6-2 et L.122-8 du code de l'Urbanisme, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saintonge Romane, arrêté par le comité Syndical du 12 octobre dernier doit être soumis pour avis aux différents conseils municipaux. Ce schéma fixe le cadre local des politiques publiques en matière d'aménagement et de développement pour les 10 prochaines années, dans les domaines de l'urbanisme, l'habitat, l'économie, les services, l'organisation du territoire et des mobilités, le cadre de vie et l'environnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le projet.

## **3- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Madame le Maire présente à l'assemblée le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), proposé par la préfecture dans le cadre de la loi n° 2010-1563 du 16/12/2010, portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT), et de la loi n° 2015-991 du 07/08/2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Les textes prévoient notamment la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes par la suppression des doubles emplois entre les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats. Pour la mise en oeuvre de ces orientations la loi permet de modifier le périmètre d'un syndicat mais aussi de dissoudre ou fusionner des syndicats de communes ou mixtes.

Le Sivom Migron-Villars-Les Bois-Le Seure figure parmi les 18 syndicats proposés à la dissolution.

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce contre la dissolution du Sivom Migron-Villars-Les Bois-Le Seure.

## **4-Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées parle Conseil Municipal. (L.2122-22)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a établi un acte portant rétrocession d'une concession funéraire perpétuelle, à la demande de M. SORLIN Claude qui rétrocède à titre gratuit à la commune une concession, suite à une nouvelle acquisition dans la partie nouvelle du cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide cet acte.

## **5-Rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2016**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu au cours des mois de janvier et février 2016. La commune sera partagée en deux secteurs, il est donc nécessaire de recruter deux agents recenseurs afin d'effectuer ce travail, et déterminer le principe de rémunération de ces agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer un **montant forfaitaire égal à 900 €**, à partir duquel sera calculée la rémunération nette, celui étant identique pour les deux secteurs.

## **6-Décision de la participation aux frais pour l'édification de la clôture mitoyenne place des Ca-**

### **pucins**

Madame le Maire fait suite aux précédentes réunions concernant la participation à demander aux époux JOLLY pour l'édification de la clôture mitoyenne entre la commune et leur propriété, la commune en ayant entièrement assuré la charge. Elle informe avoir reçu en Mairie Mme JOLLY pour lui indiquer le montant à régler à savoir: 500 €. L' intéressée a donné son accord.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,  
-valide la somme de 500 € à facturer aux époux JOLLY.

## **7-Décisions modificatives budgétaires**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer les virements de crédits ci-dessous désignés, sur l'exercice 2015, afin de compléter la signalisation dans le centre bourg, modifier une imputation budgétaire, et solder un appel supplémentaire du Sivom Migron Villars- Les Bois , Le Seure.

<b>Dépenses</b>	
<b>Article-Opération</b>	<b>Montant</b>
2315-184	-1 500 ,00 €
21578-166	1 500,00 €
6554	-49 709,04 €
73921	49 709,04 €
22	-4 769,88 €
61523	-432,12 €
6554	5 202,00 €

## **8- Questions diverses**

### **Madame le Maire**

Fait part d'une invitation de Kéolis sur le thème «Comprendre les évolutions des modes de vie et des mobilités »  
Donne lecture d'un courrier émanant de M. et Mme PERAT Jean-Michel concernant des informations, parues dans le bulletin municipal au sujet de la supérette et qu'ils estiment être erronées . Madame le le Maire informe le conseil que tous les faits évoqués dans le bulletin municipal font suite à la venue en Mairie de 5 repreneurs potentiels de ce commerce.

Informe que plusieurs personnes se sont manifestées pour la reprise du commerce de la boucherie.

Informe d'un projet associatif de randonnées équestres présenté par M. FONTAINE, avec des départs et arrivées sur la commune. Le Conseil est d'accord sur le principe.

Fait état d'une demande de M. BARUSSEAU pour réaliser des vœux communs avec les communes de Migron, Villars les bois et le Seure. Le Conseil Municipal ne souhaite pas pour cette année établir de vœux communs. Néanmoins une invitation sera lancée à l'ensemble des deux autres conseils municipaux.

### **Charlène ARRIVE**

Fait part de sa décision d'arrêter son activité au 31 décembre. Informe le Conseil qu'elle retirera le mobilier lui appartenant.

Informe qu'il y a des frelons dans les bâtiments de la MAM . Un employé communal s'y rendra

### **Anthony DUPUY**

Évoque à nouveau la création d'une commission de jeunes. Il faudrait définir un âge. Le Conseil Municipal propose la tranche des 11-17 ans.

### **Séverine GILBERT**

Présente un panneau publicitaire à mettre en bord de route afin de promouvoir la vente des terrains du lotissement.

### **Alain POTTIER**

Demande une réflexion à tous les conseillers pour trouver un moyen de communication lors de phénomènes extrêmes.

### **Bernard VICENTY**

Informe que le SIVOM Migron-Villars Les Bois -Le Seure a décidé d'attribuer une prime annuelle aux agents techniques. La prime sera octroyée «au mérite», en fonction de différents critères.

Le Maire, Agnès POTTIER